

REPUBLIQUE FRANCAISE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

## Réunion ordinaire du 2 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :25 Présents :14 Votants : 14 dont 0 pouvoirs	27 mars 2025	2025-011

### OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs pour les dépôts des professionnels en déchèteries pour 2025

**Etaient présents (14) :** Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, LE FER Etienne, MORVAN Georges, PAUL André, QUEMENER Marc, SALAUN Denis, GOUFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, GELEOC Raymond.

**Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) :** DUMONTEIL François, PRIGENT Eric, QUINIOU Bruno, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, PETIT Alexandre, LE BOEDEC Bernadette, TRUBUILT Bernard.

**Etaient absents (3) :** YVINEC Jérôme, BURLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande.

Le 2 avril 2025 à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi en salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président

Le Président propose au comité syndical d'appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, à savoir :

- Déchets verts 9,00 € / m3 H.T
- Encombrants 30,00 € / m3 H.T
- Incinérables 20,00 € / m3 H.T
- Bois 20,00 € / m3 H.T
- Gravats 15,00 € / m3 H.T
- Cartons 10,00 € / m3 H.T
- DDS (déchets diffus spécifiques : peinture  
Solvants, acide, base, aérosol, néons ...)
- Déchets amiantés (l'équivalent d'une plaque) 8.00 € H.T

Les matières gratuites restent la ferraille, les batteries, les papiers, les vêtements.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve ces tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Président  
Christian TROADEC  
Le Président